

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, que lors de la séance régulière tenue le 28 janvier 2020, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a retiré le règlement suivant, le tout conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1400-46:**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1400 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE M-505.**

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.

  
Marie-Josée Russo  
Greffière